



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cadres

Question écrite n° 55465

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications professionnelles des cadres hospitaliers des établissements hospitaliers publics. Leur situation statutaire apparaît aujourd'hui inadaptée eu égard aux compétences techniques qu'exige aujourd'hui leur activité. Aussi, afin de rassurer les cadres hospitaliers à la veille d'importantes négociations statutaires, il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement quant à une meilleure reconnaissance des sujétions professionnelles des cadres hospitaliers en terme de revalorisation indiciaire, de création du statut d'attaché pour la filière administrative et de la création d'instituts régionaux de cadres de santé.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55465

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7080